

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,  
FINANCIERES ET COMPTABLES DE**



**DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE  
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE TESSI INITIEE PAR**



Le présent document relatif aux autres informations de la société TESSI (« **Tessi** » ou la « **Société** ») a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 5 février 2019, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction 2006-07 en date du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de TESSI.

Le présent document complète la note en réponse de la Société relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Pixel Holding sur laquelle l'AMF a apposé son visa n°19-039 le 5 février 2019, en application d'une décision de conformité du même jour.

Le présent document et la note en réponse sont disponibles sur les sites internet de la société TESSI ([www.tessi.fr](http://www.tessi.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

**TESSI**

177 Cours de la Libération  
38100 – GRENOBLE

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre, conformément aux dispositions des articles 231-28 et 221-3 du règlement général de l'AMF, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

## SOMMAIRE

---

<b>1. RAPPEL DES PRINCIPALES CONDITIONS DE L'OFFRE .....</b>	<b>3</b>
<b>2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF .....</b>	<b>4</b>
<b>3. CARACTERISTIQUES JURIDIQUES DE TESSI.....</b>	<b>4</b>
3.1. CAPITAL SOCIAL.....	4
3.2. COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT .....	4
3.3. FRANCHISSEMENT DE SEUILS.....	5
3.4. DIVIDENDES.....	5
<b>4. CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DIRECTOIRE DE TESSI .....</b>	<b>5</b>
<b>5. INFORMATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES DE TESSI.....</b>	<b>6</b>
5.1. INFORMATION FINANCIERE ANNUELLE 2017 .....	6
5.2. CHIFFRE D'AFFAIRES DU PREMIER TRIMESTRE 2018 .....	6
5.3. DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT PAR TESSI DE SES PROPRES ACTIONS .....	7
5.4. CHIFFRE D'AFFAIRES DU PREMIER SEMESTRE 2018.....	8
5.5. RESULTATS SEMESTRIELS 2018 .....	9
5.6. CHIFFRE D'AFFAIRES DES NEUFS PREMIERS MOIS 2018.....	11
<b>6. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES EN DATE DU 28 JUIN 2018 .....</b>	<b>12</b>
<b>7. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL.....</b>	<b>12</b>
7.1. LITIGES.....	12
7.2. FINANCEMENT.....	12
7.3. COMMUNIQUE DE PRESSE .....	13
7.3.1 COMMUNIQUE DU 10 MAI 2018.....	13
7.3.2 COMMUNIQUE DU 28 MAI 2018.....	14
7.3.3 COMMUNIQUE DU 4 JUIN 2018 .....	14
7.3.4 COMMUNIQUE DU 20 JUIN 2018 .....	15
7.3.5. COMMUNIQUE DU 2 JANVIER 2019 .....	17
7.3.6 COMMUNIQUE DU 7 JANVIER 2019.....	17
<b>8. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU PRESENT DOCUMENT.....</b>	<b>18</b>
<b>Annexe 1 : Résultats des votes à l'Assemblée Générale du 28 juin 2018</b>	<b>20</b>

## 1. RAPPEL DES PRINCIPALES CONDITIONS DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement de l'article 233-1 1° du règlement général de l'AMF, la société Pixel Holding, société par actions simplifiée au capital de 1.178.591,73 euros, dont le siège social est situé 30 bis rue Sainte-Hélène à Lyon (69002), dont le numéro d'identification est 820 503 621 RCS Lyon (« **Pixel Holding** » ou l'« **Initiateur** »), propose de manière irrévocable aux autres actionnaires de la société Tessi, société anonyme au capital de 5.620.974<sup>1</sup> euros, dont le siège social est situé 177, cours de la Libération et du Général de Gaulle à Grenoble (38100), dont le numéro d'identification est 071 501 571 RCS Grenoble (« **Tessi** » ou la « **Société** »), d'acquérir dans les conditions décrites dans la note d'information visée par l'AMF le 5 février 2019 sous le numéro 19-039 (la « **Note d'Information** »), la totalité de leurs actions Tessi dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée dont les conditions sont décrites ci-dessous (l'« **Offre** »).

Les actions émises par la Société sont admises aux négociations sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0004529147 (mnémorique TES).

Le prix de l'Offre est de 160 euros par action Tessi<sup>2</sup>.

L'Offre porte sur la totalité des actions existantes de Tessi non détenues, directement ou indirectement, seul ou de concert, par l'Initiateur à la date du présent document, ce nombre étant déterminé comme suit :

• actions Tessi existantes <sup>3</sup>	2.810.487
<i>moins</i> actions gratuites Tessi en période de conservation juridiquement indisponibles	12.809
<i>moins</i> actions Tessi détenues par l'Initiateur	1.741.882
<b>Total des actions Tessi concernées par l'Offre</b>	<b>1.055.796</b>

soit un nombre maximum de 1.055.796 actions Tessi représentant 37,57 % du capital et 37,69 % des droits de vote sur la base d'un nombre total de 2.810.487 actions et de 2.816.471 droits de vote théoriques de la Société<sup>4</sup>, étant précisé que l'Initiateur a acquis sur le marché 221.771 actions entre le 9 janvier 2019 et le 4 février 2019 (inclus) conformément à l'intention qu'il avait exprimée dans le projet de note d'information déposé le 8 janvier 2019 auprès de l'AMF et en application de l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF.

Il est indiqué que la Société a attribué des actions gratuites (Directoires des 21 septembre 2017, 21 novembre 2017 et 21 décembre 2018)<sup>5</sup> qui représentent un nombre égal à 46.491 actions Tessi, qui seront, sous réserve des cas exceptionnels de levée des indisponibilités prévues par les dispositions légales ou réglementaires applicables (décès ou invalidité du bénéficiaire) :

- (i) pour 33.682 d'entre elles, des actions à émettre encore en période d'acquisition à la date de clôture de l'Offre, qui ne sont par conséquent pas visées par l'Offre, et
- (ii) pour 12.809 d'entre elles, des actions déjà émises mais en période de conservation à la date de clôture de l'Offre et qui, dans la mesure où elles sont juridiquement indisponibles, ne sont pas non plus visées par l'Offre comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

<sup>1</sup> Calculé sur la base d'un capital composé de 2.810.487 actions au 21 décembre 2018

<sup>2</sup> Etant précisé à toutes fins utiles que ce prix de 160 euros s'entend avant détachement du dividende exceptionnel et de l'acompte sur dividende, payables postérieurement à la clôture de l'Offre, tels que décrits au point 2 de la note en réponse, qui seront respectivement soumis au vote de l'Assemblée générale des actionnaires de Tessi et à la décision du Directoire.

<sup>3</sup> Dont 1.648 actions auto-détenues au 31 janvier 2019. Source : information transmise par le teneur de compte de la Société au 31 janvier 2019

<sup>4</sup> Source : Information transmise par le teneur de compte de la société en date du 4 janvier 2019

<sup>5</sup> Dans le cadre des décisions du directoire de la Société des 21 septembre 2017 21 novembre 2017 et 21 décembre 2018, utilisant l'autorisation qui lui a été octroyée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 29 juin 2017.

Il n'existe pas d'autres titres ou instrument financier pouvant donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou aux droits de vote de Tessi.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée, conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Offre est présentée par ODDO BHF SCA (l'« **Etablissement Présentateur** » ou « **ODDO BHF** »), qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

Le détail des caractéristiques de l'Offre est décrit dans la Note d'Information.

## **2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF**

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 dans sa dernière version en date du 20 mars 2015, le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la Société est une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente préalablement déposée par la Société et figurant dans le rapport annuel 2017 mis à disposition du public le 30 avril 2018 (le « **Rapport Annuel** ») et le rapport financier semestriel 2018 mis à disposition du public le 13 septembre 2018 (le « **Rapport Semestriel** »).

Le Rapport Annuel et le Rapport Semestriel sont disponibles en version électronique sur le site internet de la Société (<https://www.tessi.fr/finance/documentation/>) et peuvent être obtenus sans frais auprès de la Société à l'adresse suivante : 177 Cours de la Libération (38100) Grenoble.

Le présent document incorpore par référence le Rapport Annuel et le Rapport Semestriel.

## **3. CARACTERISTIQUES JURIDIQUES DE TESSI**

Tessi est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance constituée le 13 mai 1971, dont le siège social est situé 177 Cours de la Libération à Grenoble (38100) et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 071 501 571.

### **3.1 Capital social**

A la date du présent document, le capital social de la Société s'élève à 5.620.974 euros, divisé en 2.810.487 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Le nombre de droits de vote théoriques au 31 janvier 2019 s'établit à 2.816.236.

La Société n'a pas émis d'autre titre de capital, ni aucun instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société. La Société détient 1.648 de ses propres actions <sup>6</sup>.

### **3.2 Composition de l'actionariat**

A la connaissance de la Société, le capital social et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit à la date du présent document :

---

<sup>6</sup> Source : information figurant sur le site internet de la Société au 31 janvier 2019

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote*	% de droits de vote*
Pixel Holding	1.741.882	61,98 %	1.741.882	61,85 %
Moneta Asset Management <sup>7</sup>	211.000	7,51 %	211.000	7,49 %
Amiral Gestion <sup>8</sup>	145.372	5,17 %	145.372	5,16 %
Sycomore Asset Management <sup>9</sup>	141.534	5,04 %	141.534	5,03 %
Public	569.051	20,25 %	574.800	20,41 %
Actions auto-détenues	1.648	0,06 %	1.648 **	0,06 % **
<b>TOTAL</b>	<b>2.810.487</b>	<b>100%</b>	<b>2.816.236</b>	<b>100%</b>

\* Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote.

\*\* Droits de vote théoriques – les droits de vote attachés aux actions auto-détenues étant suspendus.

### 3.3 Franchissement de seuils

Depuis la publication du rapport financier annuel, la société a été notifiée des déclarations de franchissements de seuils suivants (conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de Commerce ainsi qu'aux dispositions statutaires) :

- la société Amiral Gestion a déclaré avoir franchi à la hausse, le 11 décembre 2018, le seuil de 5 % du capital et des droits de vote (avis AMF n°218C1961) ;
- la société Moneta Asset Management a déclaré avoir franchi à la hausse, le 5 octobre 2018, le seuil statutaire de 7,5 % du capital et des droits de vote ;
- la société Sycomore Asset Management a déclaré avoir franchi à la hausse le 16 octobre 2018, le seuil de 5 % du capital et des droits de vote (avis AMF n° 218C1697).

### 3.4 Dividendes

Au titre des trois derniers exercices clos, la Société a procédé aux distributions suivantes :

- Exercice clos le 31 décembre 2015 : 2 euros par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (soit un montant global de 5.595.356 euros) ;
- Exercice clos le 31 décembre 2016 : Néant<sup>10</sup>;
- Exercice clos le 31 décembre 2017 : Néant.

## 4. CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DIRECTOIRE DE TESSI

A la date du présent document, le Conseil de Surveillance est composé comme suit :

- M. Vincent MENEZ (Président) ;
- M. Jean-Louis SAVOYE (Vice-Président) ;
- Mme Marine DENTRESSANGLE ;
- Mme Nathalie GAK ;
- HLD Conseils, représenté par M. Jean-Hubert VIAL ;

<sup>7</sup> Source : dernière déclaration de franchissement de seuils effectuée par Moneta Asset Management (n°217C0291) et déclaration de franchissement de seuil statutaire en date du 10 octobre 2018.

<sup>8</sup> Source : dernière déclaration des achats et des ventes effectués pendant une offre publique par Amiral Gestion (n°219C0124)

<sup>9</sup> Source : dernière déclaration de franchissement de seuils effectuée par Sycomore Asset Management (218C1697)

<sup>10</sup> Il est toutefois rappelé qu'un dividende exceptionnel, prélevé sur les postes de « Réserves » et de « Primes », d'un montant de 67.647.854,04 euros a été voté par l'Assemblée Générale du 22 février 2017.

- M. Michel ANGE \* ;
- La société FONDELYS, représentée par M. Henri DUFER \* ;
- Mme Sophie SAUVAGE,
- HLD Europe, représentée par Mme Anne CANEL, et
- Monsieur Daniel AQUABA<sup>11</sup>.

(\*) Membres indépendants

Le Directoire de la Société est composé comme suit :

- Madame Claire FISTAROL (Présidente du Directoire) ;
- Monsieur Olivier JOLLAND (Membre du Directoire et Directeur Général).

## 5. INFORMATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES DE TESSI

Le calendrier de la communication financière de la Société est le suivant :

- Chiffre d'affaires du 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 : 7 février 2019 après bourse
- Résultats annuels 2018 : 10 avril 2019 après bourse ;
- Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 : 7 mai 2019 après bourse ;
- Chiffre d'affaires du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 : 6 août 2019 après bourse ;
- Résultats semestriels 2019 : 12 septembre 2019 après bourse ;
- Chiffre d'affaires du 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 : 6 novembre 2019 après bourse.

Le présent document incorpore par référence le Rapport Annuel et le Rapport Semestriel.

Les communiqués financiers publiés par la Société sont disponibles sur son site internet au lien suivant : <https://www.tessi.fr/finance/documentation/communiqués-financiers/>.

### 5.1. Information financière annuelle 2017

Les comptes consolidés et les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, les rapports des Commissaires aux Comptes et le rapport de gestion du Directoire et le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise du Conseil de Surveillance de la Société sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 figurent dans le Rapport Annuel de la Société.

### 5.2. Chiffre d'affaires du premier trimestre 2018

La société a diffusé le 3 mai 2018 un communiqué de presse relatif à son chiffre d'affaires pour le premier trimestre 2018 :

« Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 à 111,0 M€

#### > Chiffre d'affaires consolidé (1<sup>er</sup> janvier – 31 mars)

<b>En M€ - non audité</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Var.</b>
<b>Chiffre d'affaires T1</b>	111,0	108,1	+2,7%

Sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2018, Tessi réalise un chiffre d'affaires de 111,0 M€ en croissance de 2,9 M€ comparé au 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

<sup>11</sup> Monsieur Daniel AQUABA a été désigné, conformément aux dispositions de l'article L 225-79-2 du Code de Commerce et de l'article 16 des statuts, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés par le Comité de Groupe lors de sa réunion du 15 novembre 2018 pour une durée de 5 ans.

- *Tessi documents services enregistre un bon niveau d'activité. Son chiffre d'affaires progresse de +5,1 M€ à 95,8 M€ contre 90,8 M€ à la même période de l'an dernier, soit une hausse de 5,6%.*
- *Tessi customer marketing maintient une activité stable à 6,9 M€ contre 7,0 M€ au 31 mars 2017.*
- *CPoR Devises réalise un chiffre d'affaires de 8,3 M€ contre 10,3 M€ au 1<sup>er</sup> trimestre 2017.*

*Prochain communiqué*

*Chiffres d'affaires du 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 le 2 août 2018 après bourse. »*

### **5.3. Descriptif du programme de rachat par TESSI de ses propres actions**

La Société a diffusé le 29 juin 2018 un communiqué de presse relatif à la description du programme de rachat par TESSI de ses propres actions :

« Descriptif du programme de rachat par TESSI de ses propres actions  
Approuvé par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 28 juin 2018

*Le présent descriptif a pour objet de préciser les objectifs et les modalités du programme de rachat des actions propres par la Société TESSI autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 28 juin 2018.*

#### **I. Principales caractéristiques du programme de rachat de titres**

- *Émetteur : TESSI*
- *Titres concernés : actions ordinaires TESSI, marché Euronext Paris SA, compartiment B, code ISIN FR0004529147*
- *Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital de la Société, dont 5 % du capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe, soit 279 768 actions. Compte tenu des 108 déjà détenues par TESSI au 27 juin 2018, les rachats porteraient sur un maximum de 279 660 actions (soit 9,99 % du capital)*
- *Prix maximum d'achat : 180 euros par action*
- *Montant théorique maximal de l'opération : 50 358 204 euros*
- *Objectifs du programme par ordre de priorité :*
  - *d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action TESSI par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;*
  - *d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toute allocations d'actions au titre d'un Plan Épargne Entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé) au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe ;*
  - *de procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions dans les limites légales ;*
  - *de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;*
  - *de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.*
- *Durée du programme : 18 mois suivant la date de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018, soit jusqu'au 27 décembre 2019.*

## II. Répartition par objectifs des titres de capital détenus dans le cadre du programme de rachat d'actions au jour de la publication du présent descriptif

À la date du 27 juin 2018, la Société détient directement et indirectement 108 actions propres, soit 0,004 % du capital.

Ces 108 actions sont réparties comme suit :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action TESSI par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers : 108 actions ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toute allocations d'actions au titre d'un Plan Épargne Entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé) au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe : / ;
- de procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions dans les limites légales : / ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe : / ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché. »

### 5.4. Chiffre d'affaires du premier semestre 2018

La Société a diffusé le 2 août 2018 un communiqué de presse relatif à son chiffre d'affaires pour le premier semestre 2018 :

« Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2018 (hors CPoR Devises) à 205,4 M€

Chiffre d'affaires consolidé hors CPoR devises (1<sup>er</sup> janvier – 30 juin)

En M€ - non audité	2018 Hors CPoR	2017 Hors CPoR	Var.
Chiffre d'affaires T1	102,7	97,8	+5,0%
Chiffre d'affaires T2	102,7	100,7	+2,0%
<b>Cumul 1<sup>er</sup> semestre</b>	<b>205,4</b>	<b>198,5</b>	<b>+3,5%</b>

Le 4 juin dernier, Tessi a annoncé avoir signé avec Loomis un accord en vue de lui céder CPoR Devises\*, détenue à ce jour à 80% par Tessi et à 20% par Crédit Agricole SA. CPoR Devises étant désormais consolidée en actif destiné à être cédé, le chiffre d'affaires 2017 de Tessi est communiqué hors CPoR Devises pour une meilleure comparabilité.

Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2018, Tessi réalise un chiffre d'affaires de 205,4 M€ en croissance de 6,9 M€ comparé au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

- Tessi documents services progresse de +7,6 M€ à 192,0 M€ contre 184,4 M€ à la même période de l'an dernier, soit une hausse de 4,1% dont 3,7% en organique. Dhimyotis, acquise en juillet 2017, réalise un chiffre d'affaires de 0,7 M€.
- Tessi customer marketing réalise un chiffre d'affaires de 13,4 M€ contre 14,1 M€ au 30 juin 2017.



## > Dernière actualité

Le 20 juin 2018, Tessi a acquis 100% du capital de la société Owliance, premier groupe français en délégation de gestion auprès du marché assurantiel en France. Owliance permet à Tessi d'étendre son portefeuille sur le secteur de la Santé-Prévoyance en proposant dorénavant une chaîne complète de traitement. Owliance cible un chiffre d'affaires d'environ 36 millions d'euros en 2018 avec une marge d'exploitation en ligne avec les standards de Tessi.

*\*CPoR Devises étant un établissement de crédit, la cession est soumise à une décision de non-opposition de la Banque Centrale Européenne sur proposition de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).*

*Prochain communiqué  
Résultats semestriels 2018, le 11 septembre 2018 après bourse. »*

## 5.5. Résultats semestriels 2018

La Société a diffusé le 11 septembre 2018 un communiqué de presse relatif aux résultats pour le premier semestre 2018 :

**« Résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2018- Chiffre d'affaires de 205,5 M€ - Résultat opérationnel courant à 21,7 M€**

*Le Directoire de la Société s'est réuni le 31 août 2018 et a arrêté les comptes du 1<sup>er</sup> semestre 2018 qui ont été présentés au Conseil de Surveillance le 11 septembre 2018. Ces comptes consolidés ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux Comptes.*

### > Compte de résultat consolidé (1<sup>er</sup> janvier – 30 juin)

*Préambule : le 4 juin 2018, Tessi a annoncé la signature d'un accord visant à céder à Loomis les 80% du capital qu'il détient dans CPoR Devises, les 20% restant étant détenus par Crédit Agricole SA. Cet accord est soumis à une décision de non-opposition de la Banque Centrale Européenne sur proposition de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. De fait, CPoR Devises est désormais consolidé en actif destiné à être cédé.*

En M€	30.06.2018	30.06.2017	Var.
<b>Chiffre d'affaires</b>	205,5	198,5	+3,5%
<b>Résultat opérationnel courant</b>	21,7	25,4	-14,6%
<b>Marge opérationnelle courante</b>	10,6%	12,8%	
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	11,7	12,5	-6,4%
<b>Résultat net des activités destinées à être cédées ou abandonnées</b>	2,1	3,6	
<b>Résultat net part du Groupe</b>	13,4	15,1	-11,3%

Les données au 30 juin 2017 ont été retraitées de l'application de l'IFRS 5

Sur ce semestre, Tessi réalise un chiffre d'affaires hors CPoR Devises de 205,5 M€ en croissance de 3,5% comparé au 30 juin 2017.

La marge opérationnelle courante hors CPoR Devises s'établit à 10,6% du chiffre d'affaires contre 12,8% au 30 juin 2017 en lien avec :

- L'activité en France avait connu au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017 un niveau d'activité exceptionnel, notamment sous l'impulsion de campagnes ponctuelles. En 2018, l'activité a été impactée par des éléments sociaux et fiscaux défavorables (baisse du CICE, fin du dispositif d'aides à l'embauche, hausse de la CVAE...).
- L'activité à l'international croît mais est impactée par Diagonal dont le plan de transformation initié en 2017 va commencer à porter ses fruits ainsi qu'une baisse de volume et de prix sur un client historique significatif.
- Les coûts liés à la montée du Centre Tessi en Intelligent Automation (ROI).
- Le renforcement des équipes managériales et supports pour accompagner la transformation et la croissance du Groupe.
- L'intégration de Dhimyotis en juillet 2017 (perte opérationnelle de 0,6 M€ sur le semestre).

Par pôle d'activité, les performances sont les suivantes :

- Tessi documents services affiche un chiffre d'affaires de 192,1 M€ avec un résultat opérationnel courant de 20,6 M€.
- Tessi customer marketing enregistre un chiffre d'affaires de 13,4 M€ avec un résultat opérationnel courant de 1,1 M€.

Sur le semestre, le Groupe a constaté des charges opérationnelles non courantes d'un montant de 1,0 M€, liées principalement à l'accord de cession de CPoR Devises et l'acquisition d'Owliance. Le résultat opérationnel hors CPoR Devises s'élève ainsi à 20,7 M€ contre 23,9 M€ au 30 juin 2017.

Le résultat net part du Groupe intègre un résultat financier de -3,1 M€, un impôt sur les résultats de 5,7 M€ et des intérêts minoritaires de 0,5 M€.

#### > Structure financière

En M€	30.06.2018	31.12.2017*
<u>Données pro forma hors CPoR Devises.</u>		
Dettes financières nettes	126,4	63,4
Capitaux propres part du Groupe	174,5	161,1

\*retraité de l'application d'IFRS 9

Le cash-flow d'exploitation s'établit à 17,7 M€.

Les capex s'élèvent à 4,6 M€ et les investissements de croissance externe (dont l'acquisition du Groupe Owliance) représentent 66,7 M€.

Au final, le cash-flow libre s'inscrit à -30,2 M€.

#### > Perspectives 2018

Tessi s'attache à poursuivre sa stratégie de croissance de son cœur de métier autour de la gestion des flux d'information et l'externalisation des services à forte valeur ajoutée tout en préservant ses marges. Par ailleurs, Tessi maintient sa politique d'innovation, condition essentielle de son développement et reste très attentif aux opportunités de croissances externes qui se présenteraient.

*Prochain communiqué*

*Chiffres d'affaires du 3<sup>ème</sup> trimestre 2018, le 6 novembre 2018 après bourse »*

La mise à disposition du Rapport Semestriel de la Société a fait l'objet d'un communiqué le 13 septembre 2018 disponible sur le site internet de la Société au lien suivant : <https://www.tessi.fr/finance/documentation/rapports-financiers/>.

## 5.6. Chiffre d'affaires des neufs premiers mois 2018

La Société a diffusé le 6 novembre 2018 un communiqué de presse relatif à son chiffre d'affaires pour les neuf premiers mois 2018 :

Chiffre d'affaires des 9 premiers mois 2018 à 310,7 M€

Chiffre d'affaires consolidé hors CPoR Devises (1<sup>er</sup> janvier – 30 septembre)

Le 4 juin dernier, Tessi a annoncé avoir signé avec Loomis un accord en vue de lui céder CPoR Devises\*, détenue à ce jour à 80% par Tessi et à 20% par Crédit Agricole SA. CPoR Devises étant désormais consolidée en actif destiné à être cédé, les chiffres d'affaires 2017 et 2018 sont communiqués hors CPoR Devises pour une meilleure comparabilité.

En M€ - non audité	2018 (hors CPoR)	2017 (hors CPoR)
Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> semestre	205,4	198,5
Chiffre d'affaires du T3	105,3	91,3
<b>Cumul 9 mois</b>	<b>310,7</b>	<b>289,8</b>

\* Hors Dhimyotis et Owlance

Après un premier semestre en croissance organique de 3,1%, Tessi réalise sur le 3<sup>ème</sup> trimestre 2018, un chiffre d'affaires hors CPoR Devises de 105,3 M€ en progression de 14,0 M€ comparé à la même période de 2017. La société Owlance contribuant pour 8,9 M€ à la croissance de la période, à périmètre constant, la croissance s'affiche à 5,1 M€ soit +5,6%.

Sur 9 mois, le chiffre d'affaires Groupe (hors CPoR Devises) est à 310,7 M€, en progression de 20,9 M€. La croissance organique s'établit à +3,9% soit +11,3 M€.

- Tessi documents services progresse de +8,2% à 292,6 M€ contre 270,5 M€ à la même période de l'an dernier, soit une hausse de 22,1 M€. Dhimyotis et Owlance contribuent pour 10,0 M€ à la croissance de la période (respectivement 1,1 M€ sur 9 mois et 8,9 M€ sur 3 mois) ; à périmètre constant la croissance organique ressort à 4,6%.
- Tessi customer marketing réalise un chiffre d'affaires de 18,1 M€ contre 19,4 M€ au 30 septembre 2017.

### > Perspectives 2018

Tessi s'attache à poursuivre sa stratégie de croissance de son cœur de métier autour de la gestion des flux d'information et l'externalisation des services à forte valeur ajoutée tout en préservant ses marges. Par ailleurs, Tessi maintient sa politique d'innovation et reste très attentif aux opportunités de croissances externes.

\* CPoR Devises étant un établissement de crédit, la cession est soumise à une décision de non-opposition de la Banque Centrale Européenne sur proposition de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

### Prochain communiqué

Chiffre d'affaires du 4<sup>ème</sup> trimestre 2018, le 7 février 2019 après bourse.»

## **6. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES EN DATE DU 28 JUIN 2018**

L'Assemblée Générale s'est réunie le 28 juin 2018 au siège de la Société.

Le résultat des votes pour chaque résolution figure en Annexe 1 des présentes.

## **7. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL**

### **7.1. Litiges**

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date d'établissement du présent document, aucun litige, procédure d'arbitrage ou fait exceptionnel, autre que ceux mentionnés dans le Rapport annuel et le Rapport Semestriel, susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de Tessi.

### **7.2. Financement**

Il est rappelé que l'Initiateur a consenti à la Société, le 12 janvier 2017, un prêt intragroupe d'un montant initial de 47.800.000 euros, ayant pour objet le refinancement partiel de l'endettement financier du groupe Tessi rendu exigible au titre du changement de contrôle de Tessi résultant de l'acquisition de la participation majoritaire détenue par la famille Rebouah au capital de Tessi par Pixel Holding. Ce prêt a été consenti pour une durée de sept ans et demi avec remboursement in fine et produisait initialement des intérêts à un taux de 4,8%, ce taux ayant été fixé lors de la mise en place du prêt sur la base du rapport du cabinet NG Finance, agissant en qualité d'expert externe.

Ce taux d'intérêt initial de 4,8% a ensuite été ramené à 3,8 %, par avenant avec effet au 20 juillet 2017, à la suite d'une renégociation ayant donné lieu à une réduction de 1% des taux d'intérêts applicables aux financements reçus par Pixel Holding au titre de sa documentation de financement en date du 12 janvier 2017.

Il est envisagé que Tessi procède au remboursement intégral de ce prêt d'actionnaire, correspondant à un montant de 29,37 millions d'euros. Le conseil de surveillance de Tessi a autorisé le 7 janvier 2019 un tel remboursement, sous réserve de la mise en place du refinancement du groupe Tessi annoncé dans son communiqué de presse du 7 janvier 2019. Ce remboursement aurait lieu postérieurement à la clôture de l'Offre.

Tessi a obtenu l'accord de ses partenaires bancaires pour le refinancement de l'intégralité de sa dette, avec une nouvelle dette senior de 165 M € induisant un levier net 2018 d'environ 0,5x EBITDA avant dividende et 2,5x EBITDA après dividende. Cet accord prévoit la signature d'une documentation bancaire dont les principaux termes ont déjà été convenus entre les parties. La Société obtiendra ainsi des conditions d'endettement à la fois plus favorables avec une baisse du coût de financement de 10bps, et plus flexibles, avec un allongement de 2 ans de la maturité de ses dettes et un allègement des covenants. Ces ressources permettront à Tessi de rembourser le prêt d'actionnaire que lui a consenti Pixel Holding en 2017, et concourront au financement des distributions précédemment évoquées.

### 7.3. Communiqués de presse

Les communiqués de presse et les communiqués financiers publiés par la Société sont disponibles sur son site internet aux liens suivants : <http://www.tessi.fr/communiqués-de-presse/> et <https://www.tessi.fr/finance/documentation/communiqués-financiers/>.

#### 7.3.1 Communiqué du 10 mai 2018

**« Tessi conclut un accord exclusif avec Blackfin Capital Partners en vue d'acquérir Owliance, leader sur le marché de la délégation de gestion de contrats d'assurance santé et prévoyance**

*La réalisation de la transaction est soumise à la consultation du Comité d'Entreprise.*

*Owliance est un acteur incontournable dans l'externalisation de la gestion de contrats d'assurance santé et prévoyance en France.*

*Dans un marché dynamique, porté par la croissance du secteur de l'assurance santé/prévoyance et l'accélération du processus d'externalisation, Owliance se présente comme un pure player indépendant de la délégation de gestion de contrats d'assurance.*

*Owliance propose une offre équilibrée santé et prévoyance, organisée autour de trois activités principales : la délégation de gestion totale, la délégation de gestion partielle et l'édition de logiciel.*

*Cette expertise unique permet de délivrer des prestations de qualité sur toute la chaîne de valeur de contrat, et ce, au sein d'un environnement complexe.*

**« Nous souhaitons nous rapprocher d'un industriel partageant nos valeurs. L'acquisition par Tessi de notre société nous permettrait de nous adosser à un leader du Business Process Outsourcing Européen ; maîtrisant toutes les activités complémentaires à notre offre. Le rapprochement de nos sociétés prendrait alors tout son sens et nous permettrait une construction collective de nouveaux services. » déclare Zyed Ben Chaabane, CEO d'Owliance.**

*Fort de ses 100 clients et de ses 2,5 millions de personnes gérées, Owliance permettra à Tessi d'étendre son portefeuille sur le secteur de la Santé-Prévoyance en proposant dorénavant une chaîne complète de traitement.*

**« Avec Owliance, Tessi deviendrait non seulement l'opérateur leader dans le segment Santé Prévoyance mais apporterait une maîtrise de bout en bout des processus de gestion à ses clients. Cette opération confirmera notre volonté à proposer en permanence à nos clients de nouveaux services toujours plus haut dans la chaîne de valeur » déclare Olivier Jolland, Directeur Général du Groupe Tessi.**

*Owliance a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de près de 29 millions d'euros dans un marché en forte croissance.*

**« Après l'acquisition du tiers de confiance Dhimyotis expert en Cybersécurité en 2017, cette nouvelle prise de contrôle renforcerait encore l'offre de Tessi et attestera ainsi auprès du marché de notre volonté de continuer à grandir. Tessi est le partenaire privilégié des entreprises notamment les banques, mutuelles et compagnies d'assurance. Nous continuerons ainsi à renforcer notre proposition de services dans l'optimisation et la gestion quotidienne de leurs flux » conclut Claire Fistarol, Présidente du Directoire.**

*Cette nouvelle acquisition permettrait à Tessi de renforcer son offre et son positionnement de leader sur les marchés à forte valeur ajoutée. »*

### 7.3.2 Communiqué du 29 mai 2018

#### **« Tessi acquiert Todo en Cloud en Espagne, expert en conception et implémentation d'Architectures Cloud »**

*Dans une stratégie de croissance externe affichée en Europe, le Groupe Tessi continue son implantation en Espagne avec l'acquisition de la société madrilène Todo en Cloud.*

***Todo en Cloud** est expert en conception et implémentation d'architectures cloud « clés en main ». Il propose des solutions adaptées aux besoins clients pour la livraison de services d'infrastructures, plateformes ou Software as a Services.*

***Todo en Cloud** fournit aux entreprises des solutions comprenant à la fois la location de ressources informatiques et la fourniture de services d'architecture, d'ingénierie et d'administration de systèmes spécialisés dans le cloud.*

*« Tessi possédait déjà trois plateformes d'hébergements en France, basées à Bordeaux et Lille. Avec l'acquisition de **Todo en Cloud**, nous renforçons notre offre Cloud. Nous sommes dorénavant en mesure de proposer très rapidement à nos clients un réseau connecté et sécurisé européen, intégrant une parfaite maîtrise des environnements hybrides privés/publics. » déclare Thierry CAYE – Directeur Général Délégué du Pôle Opérations & Technologies de Tessi.*

***Todo en Cloud** propose différents niveaux de services d'allocation de ressources de calcul, de stockage, de réseau et de sécurité. Cette expertise se différencie par une approche à la fois d'affectations d'environnements de stockage privé à la demande mais également en proposant une interconnexion totalement sécurisée avec les infrastructures publiques disponibles sur le marché tel qu'Amazon ou Azure de Microsoft.*

*Tessi, acteur européen majeur du Business Process Outsourcing, continue à enrichir son offre de services et réussit à faire évoluer ses prestations d'externalisation, tout en maîtrisant les technologies proposées à ses clients.*

*« Après l'acquisition en 2017 de Dhimyotis, tiers de confiance certifié EIDAS, nous continuons notre progression dans la sécurisation du traitement de la donnée en Europe. **Todo en Cloud** vient compléter une offre technologique qui se veut à la pointe dans le traitement et le stockage de la donnée et en parfaite conformité avec le RGPD. » conclut Thierry CAYE.*

*Cette nouvelle acquisition permet à Tessi de renforcer son offre technologique et son implantation en Espagne. »*

### 7.3.3 Communiqué du 4 juin 2018

#### **« Tessi conclut un accord avec Loomis en vue de la cession de CPoR Devises, spécialiste du traitement des devises et produits d'or physique d'investissement en France »**

*TESSI annonce aujourd'hui la signature d'un accord avec Loomis concernant la cession de CPoR Devises, détenue à ce jour à 80% par Tessi et à 20% par Crédit Agricole SA.*

*CPoR Devises, spécialiste du traitement des devises et produits d'or physique d'investissement en France, avait été acquise en 2005 par Tessi auprès de Crédit Agricole, resté actionnaire minoritaire à hauteur de 20%.*

*CPoR Devises est un établissement de crédit qui assure la liquidité des marchés de devises et de l'or en France. À ce titre, CPoR Devises fournit et récupère les devises et produits d'or physique d'investissement auprès de l'ensemble du réseau bancaire et des bureaux de change sur le territoire national. CPoR Devises est également actif à l'international.*

*La valeur des titres s'élève à 100 M€ (soit une valeur d'entreprise d'environ 70 M€). CPoR Devises emploie 130 salariés et son chiffre d'affaires annuel s'est établi à 37,5 M€ en 2017.*

*Cette transaction s'inscrit dans le cadre de la stratégie menée par Loomis visant à renforcer son leadership dans ses activités de traitement des valeurs et espèces tout en consolidant la chaîne de valeur et en générant des synergies.*

*Jean-Pierre Djian, Président du Directoire de CPoR Devises a déclaré : « Nous sommes impatients de relever ce nouveau défi aux côtés de Loomis et nous réussissons ensemble une intégration parfaite de CPoR Devises dans la future stratégie de Loomis tout en générant des synergies importantes. En bénéficiant de l'accès au réseau CPoR Devises, tant en France qu'à l'étranger, Loomis pourra renforcer ses activités et accroître sa présence à l'international ».*

*« Tessi a la volonté de devenir un acteur européen majeur du Business Process Outsourcing. Nous souhaitons concentrer nos efforts de croissance essentiellement sur ce secteur d'activité. L'acquisition d'Owliance annoncée le 10 mai 2018 en est un parfait exemple. La cession de CPoR Devises représente une étape importante dans ce processus et permet à Tessi de continuer à recentrer son cœur de métier autour de la gestion des flux d'informations et l'externalisation des services à valeur ajoutée » déclarent Claire Fistarol et Olivier Jolland, respectivement Présidente du Directoire et Directeur Général du groupe Tessi.*

*L'accord est soumis à la consultation du comité d'entreprise de CPoR Devises. CPoR Devises étant un établissement de crédit, la cession est également soumise à une décision de non-opposition de la Banque Centrale Européenne sur proposition de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). »*

#### **7.3.4 Communiqué du 20 juin 2018**

**« Tessi acquiert le groupe Owliance, leader sur le marché de la délégation de gestion de contrats d'assurance santé et prévoyance**

*Owliance, premier groupe français en délégation de gestion auprès de l'ensemble du marché assurantiel en France, rejoint le Groupe Tessi.*

*Dans un marché dynamique, porté par la croissance du secteur de l'assurance santé/prévoyance et l'accélération du processus d'externalisation, Owliance se présente comme un pure player indépendant de la délégation de gestion de contrats d'assurance.*

*Organisé autour de trois activités principales : la délégation de gestion totale, la délégation de gestion partielle et l'édition de logiciel ; Owliance propose une offre adaptée aux besoins de l'ensemble des acteurs du marché de l'assurance Santé Prévoyance : assureurs, bancassureurs, courtiers, mutuelles et institution de prévoyance.*

*« Nous souhaitons nous rapprocher d'un industriel partageant nos valeurs. L'acquisition par Tessi de notre société nous permet de nous adosser à un leader du Business Process Outsourcing Européen, maîtrisant toutes les activités complémentaires à notre offre. Le rapprochement de nos sociétés prend alors tout son sens et nous permet une construction collective de nouveaux services » déclare Zyed Ben Chaabane, Directeur Général d'Owliance.*

*Fort de ses 100 clients et de ses 2,5 millions de personnes gérées, Owliance permet à Tessi d'étendre son portefeuille sur le secteur de la Santé-Prévoyance en proposant dorénavant une chaîne complète de traitement.*

*« Avec Owliance, Tessi devient non seulement l'opérateur leader dans le segment Santé-Prévoyance mais apporte une maîtrise de bout en bout des processus de gestion à ses clients. Cette opération confirme notre volonté à proposer en permanence à nos clients de nouveaux services toujours plus performants dans la chaîne de valeur » déclare Olivier Jolland, Directeur Général du Groupe Tessi.*

*Owliance a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de près de 29 millions d'euros dans un marché en forte croissance. Owliance cible un chiffre d'affaires d'environ 36 millions d'euros en 2018 avec une marge d'exploitation en ligne avec les standards de Tessi. Owliance sera consolidé à compter du 30 juin 2018.*

« Cette nouvelle prise de contrôle renforce encore l'offre de Tessi et atteste ainsi auprès du marché de notre volonté de continuer à grandir. Tessi est le partenaire privilégié des entreprises notamment les banques, mutuelles et compagnies d'assurance. Nous continuerons ainsi à renforcer notre proposition de services dans l'optimisation et la gestion quotidienne de leurs flux » conclut Claire Fistarol, Présidente du Directoire.

Dans sa stratégie annoncée, Tessi se concentre sur son cœur d'activité en vue de devenir un acteur majeur européen du Business Process as a Service (BPaaS). Cette nouvelle acquisition permet à Tessi de renforcer son offre et son positionnement de leader sur les marchés à forte valeur ajoutée. »

### 7.3.5 Communiqué du 2 janvier 2019

Réalisation de la cession de la société CPoR Devises

#### TESSI annonce la cession à Loomis de sa participation de 80% dans la société CPoR Devises.

La société Tessi avait annoncé par communiqué de presse le 18 décembre dernier l'obtention de la décision de non-opposition de la Banque Centrale Européenne sur proposition de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) à la cession de CPoR Devises à la société Loomis.

Cette cession a été intégralement réalisée le 31 décembre 2018, Tessi encaissant à ce titre un produit de cession net de frais et de fiscalité de 85,5 millions d'euros.

### 7.3.6 Communiqué du 7 janvier 2019

- Refinancement intégral de l'endettement bancaire
- Dividende exceptionnel
- Projet d'offre publique d'achat simplifiée de Pixel Holding
- Résultat opérationnel courant 2018 en légère baisse à périmètre constant

Tessi annonce ce jour les opérations suivantes :

- o Le refinancement de son endettement financier auprès de partenaires bancaires ;
- o Le versement d'un dividende exceptionnel et d'un acompte sur dividende, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires de Tessi dont l'avis de réunion sera publié le 9 janvier 2019, représentant un montant cumulé de 42,70 € par action, soit 120 M€ (dont 54,10 M€, soit 19,25 € par action, de dividende exceptionnel et 65,91 M€, soit 23,45 € par action, d'acompte sur dividende).

Par ailleurs, Pixel Holding a informé la Société qu'elle déposera demain, auprès de l'Autorité des marchés financiers, un projet d'offre publique d'achat simplifiée (l'« Offre ») visant la totalité des actions Tessi au prix de 160 euros par action (incluant le montant des distributions envisagées). Dans ce cadre, Tessi a demandé auprès d'Euronext la suspension de la cotation de ses actions pendant la séance du 7 janvier 2019 et cette dernière sera également maintenue pendant la séance du 8 janvier 2019.

Le Conseil de Surveillance de Tessi a approuvé ces différents projets dès lors que :

- o Tessi a obtenu l'accord de ses partenaires bancaires pour le refinancement de l'intégralité de sa dette avec une nouvelle dette senior de 165 M€ induisant un levier net 2018 d'environ 0,5x EBITDA avant dividende et 2,5x EBITDA après dividende. Cet accord prévoit la signature d'une documentation bancaire dont les principaux termes ont déjà été convenus entre les parties. La Société obtiendra ainsi des conditions d'endettement à la fois plus favorables, avec une baisse du coût de financement de 10bps, et plus flexibles, avec un allongement de 2 ans de la maturité de ses dettes et un allègement des covenants. Ces ressources permettront à Tessi de rembourser le prêt d'actionnaire que lui a consenti Pixel Holding en 2017, et concourront au financement des distributions précédemment évoquées ;
- o Les distributions proposées par Tessi permettront à la Société de distribuer le produit de la cession de la participation détenue dans CPoR Devises réalisée le 31 décembre 2018 et de s'adapter au recentrage de ses activités sur le Business Process Outsourcing (BPO) ;



- Le Conseil de Surveillance a considéré que ce refinancement et les distributions de dividende et d'acompte sur dividende envisagées sont ainsi conformes aux intérêts de Tessi. Cette appréciation a été portée notamment au vu des résultats d'une mission d'expertise indépendante confiée au cabinet Sorgem Evaluation.

A propos de l'Offre de Pixel Holding et conformément aux dispositions de l'article 261-1 I du règlement général de l'AMF, le cabinet NG Finance a été désigné en qualité d'expert indépendant chargé d'établir, à l'attention du Conseil de Surveillance de Tessi, un rapport sur les conditions financières de l'Offre.

Dans son rapport, le cabinet NG Finance conclut que « *Nous considérons que le Prix d'Offre de 160 € est raisonnable et équitable pour les porteurs de titres de la Société au regard des risques supportés par les détenteurs de ces instruments. Dans ces conditions, nous estimons qu'à la date du présent Rapport, les caractéristiques de l'Opération envisagée sont équitables, d'un point de vue financier, pour les actionnaires de la Société* ».

Le Conseil de Surveillance a décidé, à l'unanimité de ses membres, d'émettre un avis favorable sur le projet d'Offre :

- Il a estimé que cette Offre était conforme aux intérêts de la Société et de ses actionnaires, auxquels elle donnera une liquidité immédiate sur l'intégralité de leur participation à des conditions financières jugées équitables par l'expert indépendant, dans le haut des différentes fourchettes de valorisation issues de l'analyse multicritère mise en œuvre dans son rapport, dans un contexte de changement de structure bilancielle de Tessi accompagnée d'une augmentation du levier d'endettement, d'un recentrage des activités de Tessi sur ses activités de BPO et d'une très faible liquidité de l'action Tessi sur le marché ;
- S'agissant des salariés de Tessi, le Conseil de Surveillance a considéré que l'Offre était conforme à leurs intérêts, puisqu'elle s'inscrit dans une logique de poursuite de l'activité et du développement de la Société et ne devrait pas avoir d'incidence particulière sur la politique poursuivie en matière d'emploi et de gestion des relations sociales et des ressources humaines.

La Société Tessi déposera demain auprès de l'Autorité des Marchés Financiers son projet de note en réponse contenant en particulier l'attestation d'équité de l'expert indépendant sur les conditions financières offertes dans le cadre de l'Offre.

Le Directoire de Tessi a par ailleurs confirmé à l'occasion de ces différents travaux que, selon sa meilleure appréciation, le résultat opérationnel courant 2018 de Tessi devrait se situer, à périmètre constant (hors Owlance), à un niveau légèrement inférieur à celui de 2017, autour de 42 M€. A périmètre constant, la légère décroissance du résultat opérationnel anticipée pour l'exercice 2018 traduit plusieurs facteurs :

- Les activités internationales de Tessi restent en dessous des attentes. Le plan de transformation initié au 3e trimestre 2017 en Espagne est en cours et n'a pas encore porté pleinement ses fruits ; la hausse de 22% du salaire minimum en Espagne annoncée en décembre 2018 retardant par ailleurs sa réalisation ;
- Un renforcement des équipes de management et support, tant au niveau du Groupe qu'au niveau du pilotage des activités françaises a été nécessaire ;
- En dépit de son positionnement différencié, Tessi opère sur des marchés concurrentiels. En France, l'activité avait été exceptionnelle en 2017 (contrats ponctuels significatifs) et reste bonne en 2018, bien que confrontée à des éléments défavorables en matière sociale et fiscale.

Pixel Holding entend exprimer par son Offre sa confiance dans les perspectives de Tessi dans les années qui viennent. Pixel Holding n'a pas l'intention de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire à l'issue de cette Offre.

#### **Avertissement important**

Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue ni une offre en vue de vendre ou d'acquérir des titres financiers, ni une sollicitation en vue d'une telle offre dans un quelconque pays, y compris en France. Il ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la distribution de ces informations fait l'objet de restrictions légales ou réglementaires.

## **8. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU PRESENT DOCUMENT**

*« Nous attestons que le présent document qui a été déposé le 5 février 2019 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et par l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Pixel Holding et visant les actions de la société Tessi.*

*Ces informations sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.»*

Madame Claire FISTAROL, Présidente du Directoire

Monsieur Olivier JOLLAND, Membre du Directoire et Directeur Général

## **ANNEXE 1**

**Résultats détaillés des votes aux résolutions soumises à l'Assemblée Générale du 28 juin 2018**

### **Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018**

Nombre total d'actions formant le capital :	2.797.678
Nombre total d'actions ayant droit de vote :	2.797.570
Nombre total de voix (après privation des droits des actions détenues en auto-détention) :	2.801.110

	Nombre Actionnaires	Nombre d'actions	Quorum atteint	Nombre de voix	% de voix
Actionnaires présents	14	1.681.867	60,12 %	1.681.867	60,04 %
Pouvoirs au Président	-	-	-	-	-
Votes par correspondance	28	836.615	29,90 %	836.615	29,87 %
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>2.518.482</b>	<b>90,02 %</b>	<b>2.518.482</b>	<b>89,91 %</b>

#### **> Résultats du scrutin**

##### **I. Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

###### **1<sup>ère</sup> RÉSOLUTION : Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
2.518.482	0	2.518.482	100 %	0	0 %	0	0 %

**→ Adoptée**

###### **2<sup>e</sup> RÉSOLUTION : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
2.518.482	0	2.518.482	100 %	0	0 %	0	0 %

**→ Adoptée**

###### **3<sup>e</sup> RÉSOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
2.518.482	0	2.336.124	92,76%	182.358	7,24 %	0	0 %

**→ Adoptée**

**4<sup>e</sup> RÉSOLUTION : Approbation de la convention réglementée conclue par la Société avec ses filiales, relative à l'autorisation générale de cautionnement et présentée dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes**

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
2.518.482	0	2.497.582	99,17 %	20.900	0,83 %	0	0 %

→ **Adoptée**

**5<sup>e</sup> RÉSOLUTION : Approbation de la convention réglementée conclue par la Société avec la société PIXEL Holding relative à une convention de prêt et présentée dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes**

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
998.371	1.520.111	519.946	52,08 %	478.425	47,92 %	0	0 %

→ **Adoptée**

**6<sup>e</sup> RÉSOLUTION : Approbation de la convention réglementée conclue par la Société avec la société PIXEL Holding relative à la révision du taux de rémunération de la convention de prêt et présentée dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes**

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
998.371	1.520.111	519.946	52,08 %	478.425	47,92 %	0	0 %

→ **Adoptée**

**7<sup>e</sup> RÉSOLUTION : Approbation de la convention réglementée conclue par la Société avec la société PIXEL Holding, PIXEL Holding 2, le Crédit Industriel et Commercial, HSBC France, Natixis et la Société Générale relative à une convention « Intercréanciers Senior et Sûretés » et présentée dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes**

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
998.371	1.520.111	655.334	65,64 %	343.037	34,36 %	0	0 %

→ **Adoptée**

**8<sup>e</sup> RÉSOLUTION : Approbation de la convention réglementée conclue par la Société avec la société DIAGONAL Company Services & Solutions relative à un accord de non concurrence et présenté dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes**

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
2.518.482	0	2.515.482	99,88 %	3.000	0,12 %	0	0 %

→ **Adoptée**

**9<sup>e</sup> RÉSOLUTION : Approbation de la convention réglementée conclue par la Société avec la société DIAGONAL Company Services & Solutions relative à la constitution d'un nantissement sur les titres détenus par la Société au capital de sa filiale espagnole et présenté dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes**

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
998.371	1.520.111	998.371	100 %	0	0 %	0	0 %

→ **Adoptée**

**10<sup>e</sup> RÉSOLUTION : Approbation de la convention réglementée conclue par la Société avec certaines filiales relative à la convention d'octroi de sûretés lié à des modifications statutaires intervenues au sein de certaines filiales et aux opérations post-closing et présenté dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes**

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
998.371	1.520.111	977.471	97,91 %	20.900	2,09 %	0	0 %

→ **Adoptée**

**11<sup>e</sup> RÉSOLUTION : Approbation de la convention réglementée conclue par la Société avec la société DIAGONAL Company relative au rachat d'une participation minoritaire au sein de ladite société et présentée dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes**

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
2.518.482	0	2.512.982	99,78 %	5.500	0,22 %	0	0 %

→ **Adoptée**

**12<sup>e</sup> RÉSOLUTION :** Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Directoire

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
2.518.482	0	1.887.357	74,94 %	631.125	25,06 %	0	0 %

→ **Adoptée**

**13<sup>e</sup> RÉSOLUTION :** Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Membre du Directoire et Directeur Général

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
2.518.482	0	1.887.357	74,94 %	631.125	25,06 %	0	0 %

→ **Adoptée**

**14<sup>e</sup> RÉSOLUTION :** Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux Membres du Conseil de Surveillance

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
2.518.482	0	2.512.982	99,78 %	5.500	0,22 %	0	0 %

→ **Adoptée**

**15<sup>e</sup> RÉSOLUTION :** Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés, dus ou attribués à Madame Claire FISTAROL au titre de son mandat de Directrice Générale pour la période allant du 12 janvier 2017 au 22 février 2017 et au titre de son mandat de Présidente du Directoire pour la période allant du 22 février 2017 au 31 décembre 2017

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
2.518.482	0	1.887.507	74,95 %	630.975	25,05 %	0	0 %

→ **Adoptée**

**16<sup>e</sup> RÉSOLUTION : Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés, dus ou attribués de Monsieur Olivier JOLLAND au titre de son mandat de Directeur Général Délégué pour la période allant du 12 janvier 2017 au 22 février 2017 et au titre de son mandat de Directeur Général et Membre du Directoire pour la période allant du 22 février 2017 au 31 décembre 2017**

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
2.518.482	0	1.967.476	78,12 %	551.006	21,88 %	0	0 %

→ **Adoptée**

**17<sup>e</sup> RÉSOLUTION : Autorisation à donner au Directoire en vue de l'achat par la Société de ses propres actions**

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
2.518.482	0	1.726.527	68,55 %	791.955	31,45 %	0	0 %

→ **Adoptée**

**18<sup>e</sup> RÉSOLUTION : Pouvoirs afin d'effectuer les formalités**

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
2.518.482	0	2.518.482	100 %	0	0 %	0	0 %

→ **Adoptée**

## II. Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

**19<sup>e</sup> RÉSOLUTION : Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social de la Société par annulation d'actions auto-détenues**

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
2.518.482	0	2.502.454	99,36 %	16.028	0,64 %	0	0 %

→ **Adoptée**

**20<sup>e</sup> RÉSOLUTION : Délégation de compétence à donner au Directoire, à l'effet de décider d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription**

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
2.518.482	0	1.565.220	62,15 %	953.262	37,85 %	0	0 %

→ *Rejetée*

**21<sup>e</sup> RÉSOLUTION : Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription**

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
2.518.482	0	1.520.409	60,37 %	998.073	39,63 %	0	0 %

→ *Rejetée*

**22<sup>e</sup> RÉSOLUTION : Délégation de compétence à donner au Directoire, à l'effet de décider d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier**

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
2.518.482	0	1.520.409	60,37 %	998.073	39,63 %	0	0 %

→ *Rejetée*

**23<sup>e</sup> RÉSOLUTION : Autorisation à donner au Directoire à l'effet de fixer, selon les modalités déterminées par l'Assemblée générale, le prix d'émission des actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription**

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
2.518.482	0	1.523.409	60,49 %	995.073	39,51%	0	0 %

→ *Rejetée*



**24<sup>e</sup> RÉSOLUTION : Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider d'augmenter le nombre d'actions, titres et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances à émettre en cas d'augmentation de capital**

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
2.518.482	0	1.541.320	61,20 %	977.162	38,80%	0	0 %

→ **Rejetée**

**25<sup>e</sup> RÉSOLUTION : Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sans droit préférentiel de souscription en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apports en nature**

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
2.518.482	0	1.554.309	61,72 %	964.173	38,28 %	0	0 %

→ **Rejetée**

**26<sup>e</sup> RÉSOLUTION : Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par voie d'incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres**

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
2.518.482	0	1.863.918	74,00 %	654.564	26,00 %	0	0 %

→ **Adoptée**

**27<sup>e</sup> RÉSOLUTION : Limitation globale des autorisations**

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
2.518.482	0	2.061.608	81,86 %	456.874	18,14 %	0	0 %

→ **Adoptée**

**28<sup>e</sup> RÉOLUTION : Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et des sociétés de son Groupe**

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
2.518.482	0	2.497.582	99,17 %	20.900	0,83 %	0	0 %

→ **Adoptée**

**29<sup>e</sup> RÉOLUTION : Suppression du droit préférentiel de souscription des Actionnaires au profit des salariés de la Société et des sociétés de son Groupe**

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
2.518.482	0	2.497.582	99,17 %	20.900	0,83 %	0	0 %

→ **Adoptée**

**30<sup>e</sup> RÉOLUTION : Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de l'article L.225-79-2 du Code de Commerce relatives à la désignation d'un Membre du Conseil de Surveillance salarié - Mise à jour corrélative de l'article 16 des statuts sociaux**

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
2.518.482	0	2.497.582	99,17 %	20.900	0,83 %	0	0 %

→ **Adoptée**

**31<sup>e</sup> RÉOLUTION : Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de l'article L.823-1 du Code de Commerce relatives à la désignation d'un Commissaire aux Comptes Suppléant - Mise à jour corrélative de l'article 20 des statuts sociaux**

Nombre de voix participant au vote	Nombre de voix ne participant pas au vote	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
2.518.482	0	2.518.482	100 %	0	0 %	0	0 %

→ **Adoptée**